Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 029-212902944-20260126-2026_05-DE

République Française
Département

Mairie de Le Tréhou
Ti-kêr An Treoù-Leon

Délibération

du conseil municipal

Séance du 26 janvier 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	9	10

L'an 2026, le 26 janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de LE TREHOU s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CANN Joël, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note explicative ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 15 janvier 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15 janvier 2026.

Présents : AUVRET Stéphane, CANN Joël, CANN Arnaud, MILIN Emma, GAZET Laurent, PHILIP Laurence, BARON Jacques, LEVIELLE Bruno, KEROAS Jean-Marie
Absents : YVINEC Yann, PERES Valérie
Absents excusés : DELAUNAY René
Excusé(s) ayant donné procuration : LE BOT Fanny à CANN Joël
A été nommé(e) secrétaire : PHILIP Laurence

2026_05 Affectation des résultats 2025 au budget principal 2026 – Commune

Exposé des motifs :

Le Maire rappelle à l'assemblée les résultats du Compte financier Unique de l'année 2025.
Vu le projet du budget primitif 2026, il est proposé le vote de l'affectation des résultats de l'année 2025 comme suit :

Libellé	Résultat 2025	Imputation BP 2026	Libellé	Montant
Résultat de fonctionnement	55 592.09 €	R/002 Fonctionnement	Solde d'exécution de la section de fonctionnement	44 544.85 €
		1068 Investissement	Excédent de fonctionnement capitalisé	11 047.24 €
Résultat d'investissement	10 597.75 €	D/001 Investissement	Solde d'exécution de la section d'investissement	10 597.75 €

Délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'exécution budgétaire de l'exercice 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Article unique : Autorise l'affectation des résultats de l'exercice 2025 conformément au tableau ci-dessus.

Extrait conforme au registre,

Joël CANN, Maire